

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Version : FC 2022/02/09

Format :	Groupe sur le site de l'institut
Modalités :	Présentiel

INDICATEURS DE RESULTATS

	INDICATEURS DE PERFORMANCE			INDICATEURS D'ACCOMPLISSEMENT	
	Stagiaires	Employeurs	Réponses aux attentes	Nombre de stagiaires minimum	Nombre d'heures
Période : 14 mars au 25 mars 2022				4	70

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Durée en heures et en jours : 70 heures/ 10 jours ;
- Dates et horaires de la formation : 14 mars 2022 au 25 mars 2022 de 9h00-17h00 ;
- Effectif : 3 candidats minimum, 4 candidats maximum pour la session de mars 2022 ;
- Lieu de la formation et modalités d'accès : IFSanté Chartres 7, rue Philippe Desportes 28000 Chartres en centre-ville proche Hôtel-Dieu ;
- Conditions d'accueil : se présenter au secrétariat d'accueil 10 minutes avant le début de la formation ;
- Délais d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Contact : Référent handicap : NEDELEC Sandrine par mail : snelelec@ch-chartres.fr

L'institut garantit la confidentialité des informations et du traitement de votre demande.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Public : Tout public, pas de condition de diplôme requis ;
- **Pré-requis** : Disposer d'un **permis de conduire B** depuis au moins 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ; Présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la profession d'auxiliaire ambulancier **délivré par un médecin agréé**; Etre à jour des **vaccinations** conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France .

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de :

Former les intéressés au métier d'auxiliaire ambulancier, au regard de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

Les objectifs opérationnels (ou compétences professionnelles) visés à l'issue de cette formation sont:-

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections ;
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence ;

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Version : FC 2022/02/09

- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients ;
- Assurer la sécurité du transport sanitaire ;
- Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession ;
- Participer, avec l'ambulancier diplômé d'Etat, à la prise en charge des urgences relatives ou vitales.

CONTENU

Introduction et recueil des attentes des stagiaires.

I- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 :

Protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation.

II- Hygiène et prévention :

Prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires, Mettre en œuvre l'accompagnement apporté à la personne soignée.

III- Déontologie:

Rôle et mission de l'ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire.

IV- Règles du transport sanitaire :

Déontologie, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité.

Evaluation des acquis et de la satisfaction.

Bilan de la formation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques :
 - Méthodes actives issues du modèle socioconstructiviste (selon le courant pédagogique Lev VIGOTSKI), qui favorise et justifie la prise en compte de l'expérience des stagiaires ;
 - Interactions constantes sur la base des pratiques professionnelles respectives ;
 - Simulation en santé (briefing-débriefing) ;
 - Analyse de pratiques.
- Matériel pédagogique :
 - Salle de cours : matériel informatique, vidéoprojecteur, paperboard ;
 - Salle de CESU.

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Version : FC 2022/02/09

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis /compétences liées aux objectifs opérationnels définis :

Connaissances ou compétences	Modalités d'évaluation (QUIZZ, exercices...)	Critères d'évaluation (%de réussite, ou comparaison entrée et sortie de formation...)
Etre capable d'appliquer les règles d'hygiène et de participer à la prévention de la transmission des infections.	Mise en situation ;	Au regard de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.
Etre capable d'utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.	Restitution écrite de groupe ;	
Etre capable d'assurer la sécurité du transport sanitaire.	Restitution écrite individuelle ; Présentation orale ;	
Etre capable d'alerter et mettre en œuvre des gestes de secours.	Mise en situation.	Attestation de présence de formation et attestation de formation Gestes et Soins d'urgences.

- Evaluation des acquis au cours de la formation ;
- Evaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche dévaluation).

NB : Evaluation à froid à 3 mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation.

TARIF ET CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif : 850 € par participant.

INTERVENANTS

Formateurs, concepteurs/contributeurs : institut de Chartres.

CONTACT

Nom et prénom du formateur : NEDELEC Sandrine, infirmière cadre de santé formateur, responsable de la formation continue et intervenant, master Ingénierie de formation et conseil.

Contact e-mail et téléphonique : snedelec@ch-chartres.fr

Secrétariat de l'institut

Tél. : 02.37.30.30.86

secifsi@ch-chartres.fr